

Marais des Fontaines

Vocation 1			
Conservation un marais "relique" de zone humide en voie d'atterrissement, très peu dérangé et quasiment intouché depuis plusieurs décennies.			
Conservation des milieux	Conservation des espèces		C. des processus écologiques
Objectif 1 Préserver les <u>milieux humides non perturbés</u> dans la mesure où ils ne dépassent pas un seuil d'atterrissement déterminé.	Objectif 12 Préserver les espèces d' <u>amphibiens et de reptiles</u> présentes (crapaud commun, grenouille agile, grenouille rousse, triton alpestre, triton crêté, triton palmé, couleuvre à collier, orvet fragile) protégées par la législation (OPN).	Objectif potentiel 21 Préserver les <u>invertébrés aquatiques menacés</u> liés au marais et présents dans les différents plans d'eau (Anisus leucostoma, Hippeutis complanatus, Physella acuta, Valvata cristata, Acroxolus lacustris, Bathyomphalus contortus, Hydroporus angustatus).	Objectif 30 Préserver <u>l'évolution naturelle de la mosaïque des milieux humides</u> (zone témoin de l'évolution d'un marais), tout en suivant ces milieux afin de prévenir leur banalisation.
Objectif 2 Favoriser les <u>carriçaiés</u> périphériques de haute valeur.	Objectif 13 Préserver les <u>araignées rares</u> liées au marais (Allomengea vidua, Hypomma bituberculatum, Diplocephalus dentatus, Pirata tenuitarsis, Dolomedes fimbriatus, Therision instabile, Therision pictum, Zelotes subterraneus, Tetrax denticulata typiques des bas marais, Gnathonarium dentatum lié aux milieux marécageux).	Objectif potentiel 22 Préserver <u>l'azuré de la faucille</u> et <u>l'azuré du trèfle</u> espèces menacées en Suisse et liées aux ourlets et aux pelouses embuissonnées.	Objectif potentiel 31 Laisser vieillir les <u>grands arbres</u> (chênes, saules).
Objectif 3 Favoriser les <u>lisières étagées</u> .			
Objectif 4 Maintenir la <u>valeur du site</u> pour la reproduction des amphibiens.	Objectif 14 Préserver le <u>cuivré des marais*</u> identifié comme une espèce hautement prioritaire dans le cadre du "Programme national de conservation des espèces prioritaires de Papillons diurnes" et bénéficiant d'un plan d'action spécifique (*cité dans l'OPN).	Objectif potentiel 23 Préserver la <u>cordulie à taches jaunes</u> relativement rare en Suisse et typique des marais.	
Objectif potentiel 5 Préserver la <u>magnocariçaie</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 15 Favoriser la présence de la <u>mésange boréale</u> , menacée de disparition dans le canton, liée à la présence d'arbres morts sur pied.	Objectif potentiel 24 Préserver la présence du <u>conocéphale bigarré</u> liés à la cariçaie.	
Objectif potentiel 6 Préserver la <u>roselière terrestre</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 16 Favoriser la présence du <u>rôle d'eau</u> et de la <u>gallinule poule d'eau</u> liés au marais en voie d'atterrissement et au plan d'eau faiblement inondé à végétation dense.	Objectif potentiel 25 Préserver <u>l'iris jaune</u> protégée par la législation (OPN et Règlement cantonal).	
Objectif potentiel 7 Préserver la <u>roselière aquatique</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 17 Conserver la <u>renoncule scélérate</u> , pionnière des sols à humidité variable, protégée par la législation cantonale.	Objectif potentiel 26 Favoriser la nidification du <u>bruant des roseaux</u> , menacé de disparition dans le canton, liés aux roselières, aux marais et aux prairies à laïches peu embuissonnées.	
Objectif potentiel 8 Préserver la <u>saulaie buissonnante marécageuse</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 18 Conserver la <u>renouée amphibie</u> , la <u>laiche aiguë</u> , la <u>laiche élevée</u> , la <u>laiche vésiculeuse</u> et <u>l'épiaire des marais</u> , espèces liées aux cariçaiés (*protégée par la législation cantonale).	Objectif potentiel 27 Favoriser le retour du <u>blongios nain</u> , espèce vulnérable dans le canton, lié aux roselières inondées.	
Objectif potentiel 9 Préserver les <u>zones d'eau avec de la végétation flottante libre</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 19 Préserver <u>l'utriculaire vulgaire*</u> , le <u>potamot nageant</u> et <u>la spirodèle à plusieurs racines</u> liées aux plans d'eau (*protégée par la législation cantonale).	Objectifs potentiel 28 Préserver la sarcelle d'hiver hivernant régulièrement sur les plans d'eau de la réserve.	
Objectif potentiel 10 Préserver la <u>chênaie à charme</u> , protégée par l'OPN.	Objectif 20 Préserver le <u>rubanier dressé*</u> et la <u>laiche faux souchet</u> liés aux roselières (*protégée par la législation cantonale).	Objectif potentiel 29 Favoriser l'établissement du <u>crapaud calamite</u> , liés aux plans d'eau superficiels à végétation rare.	
Objectif potentiel 11 Devenir un <u>bas-marais</u> d'importance nationale.			